

Compte-Nickel abandonne son indépendance pour s'allier à BNP Paribas

Le fleuron de la FinTech a officialisé ce mardi la signature d'un protocole d'accord portant sur l'acquisition de 95% de son capital par BNP Paribas. Après avoir toujours clamé son indépendance, Compte-Nickel fait finalement le choix de s'adosser à un grand compte pour pérenniser ses services.

C'est une révolution dans le secteur des FinTech. Compte-Nickel, la startup qui a créé le compte bancaire sans banque, cède 95% de son capital à BNP Paribas, pour un montant qui n'a pas été dévoilé. Malgré 540 000 comptes ouverts en trois ans et une ouverture toutes les trente secondes, Compte-Nickel choisit tout de même de renoncer à son indépendance. Alors que son fondateur, Hugues Le Bret, avait toujours clamé haut et fort son désir de garder ses distances avec le système bancaire, la startup revendique aujourd'hui « *compléter le dispositif de BNP Paribas dédié aux nouveaux usages bancaires en France* », aux côtés d'Hello Bank.

[A relire : La disruption n'est pas un concept publicitaire mais un héritage de Schumpeter](#)

Hugues Le Bret était pourtant un fervent partisan du *No Bank*, titre de l'ouvrage qu'il a publié en 2013 et dans lequel il évoque sa carrière au sein de la Société Générale avant sa démission fracassante en pleine affaire Kerviel. Et revient sur l'aventure NoBank, qui deviendra le succès Compte-Nickel.

Sécuriser le partenariat avec les buralistes

Que s'est-il donc passé pour que la startup procède à ce virage à 180 degrés ?
« *L'arrivée de BNP Paribas garantit le partenariat avec la Confédération des*

buralistes, partenaire stratégique de Compt-Nickel, et permet de renforcer cet accord stratégique, explique Pascal Montredon, son président. L'objectif est désormais de multiplier par quatre, à moyen terme, le nombre de buralistes qui distribuent le Compte-Nickel. » C'est aussi l'explication qui prévaut du côté d'Hugues Le Bret, qui assure que « pour faire face à nos nouvelles ambitions, le choix de s'allier à un acteur financier de premier plan, était une évidence ». Et rassure : « notre marque, nos valeurs et notre culture disruptive restent inchangées ».

L'équipe dirigeante de Compte-Nickel reste inchangée, tout comme son fonctionnement. La startup permet aux particuliers d'ouvrir un compte directement auprès des buralistes partenaires et sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine comme peuvent l'exiger certaines banques en ligne. En revanche, aucune autorisation de découvert ou crédit ne peut être accordé. Les souscripteurs ont droit à une MasterCard internationale, peuvent éditer un RIB et recevoir et émettre des virements ou donner droit à des prélèvements comme sur un compte bancaire lambda.